la cgt retraités

ucr-actualités

bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

10e Congrès de l'UCR à Saint-Étienne

La dynamique collective

La petite histoire nous raconte que c'est à la Manu où il était ouvrier que Bernard Lavilliers a écrit les chansons de l'album *Le Stéphanois*. Parmi elles, *Saint-Étienne* qui nous dit : « On n'est pas d'un pays mais on est d'une ville. »
Hé bien, c'est cette ville du Forez qui nous parle tant avec son histoire ouvrière, qui va accueillir le 10e Congrès de l'UCR-CGT du 24 au 28 mars 2014.

Mais avant d'arriver à SaintÉ, comme on dit là bas, l'UCR a décidé de marquer de nombreuses étapes en organisant un tour de France des USR. Rien à voir avec le célèbre tour cycliste, ici l'ambition est tout autre. Le propos est à la fois simple et ambitieux. La direction de l'UCR souhaite échanger avec les militants retraités dans les départements, avec l'idée d'établir un état des lieux de nos organisations.

Dans une des premières rencontres qui ont eu lieu[1], un camarade indiquait : « Il s'agit de développer, déployer notre syndicalisme avec la pleine participation des syndiqués. » Avant de rajouter : « Cela nous oblige à repenser les moyens dont nous disposons pour faire connaître les propositions de la Cgt. »
En effet, nous sommes bien sur l'idée d'un questionnement pour apprécier les avancées et les difficultés qui persistent dans la construction de notre syndicalisme retraité. Nous situons cette démarche au service de notre activité revendicative, avec l'ambition d'aller à de nouvelles conquêtes sociales.

SOMMAIRE

10e Congrès de l'UCR : La dynamique collective

Ferpa : L'Initiative citoyenne européenne sur l'autonomie est en bonne voie p. 2

Retraites : tLa Commission Moreau aux ordres de la Commission européenne p. 3

Vie nouvelle : Au cœur de notre activité p. 4

Infos et brèves p. 5/6

Santé : Les dépassements d'honoraires coûtent 7 milliards aux Français p. 7

En organisant ces rencontres, il s'agit, en quelque sorte, de mesurer là où nous en sommes dans la mise en œuvre des orientations que nous avons prises à notre 9e Congrès à La Rochelle, il y a déjà quatre ans. Nous ne partons pas de rien. Il y a beaucoup d'expériences acquises et il convient d'en tirer les enseignements utiles pour mieux se redéployer et marquer de nouveaux progrès.

Les questions de la continuité syndicale et des adhésions nouvelles ont encore besoin d'être traitées en priorité. Cela dépend grandement de la compréhension du sens et de l'utilité du syndicalisme Cgt à la retraite. Nous allons donc poursuivre tout naturellement le travail engagé.

Nous sommes dorénavant toutes et tous des acteurs potentiels de la préparation de notre prochain congrès. Rappelons d'ailleurs que six forums auront lieu à Bordeaux, Lyon, Nancy, Marseille, Paris et Lille sur différentes thématiques. Ils s'inscrivent eux aussi dans les débats que nous souhaitons avoir en amont du congrès. Nous sommes inscrits dans une dynamique collective qui n'a comme limite que notre propre capacité à agir ! Alors bon courage, avec beaucoup d'enthousiasme ! ■

[1] Rencontre de l'USR de Dordogne à Périgueux le 13 mai 2013.

Olivier Jouchter
Membre de la CE de l'UCR

N° 239 AVRIL-MAI-JUIN 2013 - Trimestriel - Prix : 2,50 € - ISSN 0248-0026

INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE SUR L'AUTONOMIE

C'EST EN BONNE VOIE !

Tout vient à point à qui sait attendre ! En effet, la décision du congrès de la Fédération européenne des retraités et personnes âgées (Ferpa) d'avril 2011 *(voir UCR-Actualités de juillet 2011)* est en train de prendre effet : l'Initiative citoyenne européenne sur l'aide à l'autonomie (ICE) sera officiellement lancée à la prochaine assemblée de la Ferpa les 27 et 28 juin 2013 à Athènes.

L'initiative citoyenne européenne (ICE) est une nouvelle disposition du traité de Lisbonne : avec un million de signatures recueillies dans au moins sept pays européens, elle permet de présenter au Parlement européen un projet de loi (directive).

La procédure est longue et contraignante, mais les premières mobilisations sont très encourageantes. Le 15 mai, la Ferpa a présenté ce projet devant les députés au Parlement européen : 600 syndicalistes retraités européens sont venus dire aux députés européens l'urgence d'une loi européenne sur l'aide à l'autonomie des personnes âgées basée sur la solidarité nationale.

OUI, NOUS POUVONS RÉUSSIR CETTE INITIATIVE !

Première étape : il faut que la Commission européenne valide notre projet. C'est en bonne voie, la Ferpa a beaucoup travaillé sur cette étape, déterminante puisqu'il nous faut l'accord de la Commission pour que l'initiative puisse se faire. À l'appui de sa « Charte des droits fondamentaux des personnes âgées », la Commission semble soutenir notre projet.

Deuxième étape : réponse de la Commission en septembre et le lancement de notre initiative dans toute l'Europe. Nous avons un an pour recueillir le million de signatures.

Pour la France et donc pour l'ensemble des organisations syndicales, ça représente 360 000 signatures. Rappelons-nous que nous, UCR, en avons recueillies 350 000 contre les franchises !

MAIS ATTENTION

C'est une disposition européenne, elle est très encadrée : les signatures devront être validées par le ministère de l'Intérieur français. Il s'agit d'ailleurs plus d'une déclaration de soutien que d'une simple signature : elle devra être accompagnée d'un certain nombre de renseignements, dont un numéro de carte d'identité ou de passeport ou de Sécurité sociale. Il ne s'agira donc pas de signer plusieurs fois, de remplir le formulaire de façon illisible ou partielle.

La signature par Internet sera possible. Mais ce qui va compter, c'est le contact que nous aurons avec les retraités et les actifs (tous sont concernés) pour expliquer la démarche, de façon que ça puisse peser également sur les pouvoirs publics français.

Il s'agit de construire des initiatives bien préparées, réfléchies, organisées. Toutes les sections devront s'y mettre. C'est une initiative unitaire, il faudra donc travailler aussi avec les autres organisations françaises, sans exclusive.

UN PLAN DE TRAVAIL RIGOUREUX

La Commission exécutive de l'UCR va établir un plan de travail et un plan de communication rigoureux et sera chargée de l'impulsion, du matériel va être édité (tracts, affiches, diaporama…). L'inter UCR va également travailler à une approche unitaire. Le collectif Europe-International aura la responsabilité du suivi de cette initiative. Un point sera fait régulièrement avec relance et aide aux organisations si nécessaire.

Vie nouvelle suivra et rendra compte de l'avancée de l'initiative tout au long de l'année.

360 000 signatures, si on les rapproche du nombre de syndiqués de l'UCR, ça ne fait que 3 signatures par syndiqués!

On peut commencer, dès aujourd'hui, à réfléchir dans les UFR, les USR, les sections, pour voir comment on va réussir… ■

Françoise Vagner

RETRAITES

La commission Moreau aux ordres de la Commission européenne

La commande voulue par le gouvernement Ayrault arrive à terme. L'addition sera salée pour tous, y compris les retraités. Nous allons être mangé à la sauce grecque, portugaise, espagnole ou encore italienne. Le patronat n'espérait pas tant. En une seule fois, gouvernement et patronat font ensemble ce que la droite espérait faire.

Les premières fuites parues dans Le Figaro sont volontaires : préparer l'opinion publique aux sacrifices, sans une réponse massive et unitaire. Ce projet dangereux pour nos retraites actuelles et futures sera mis en œuvre, mais ne réglera pas le problème du financement sur le long terme.

Quelques pistes ou propositions du rapport :

- **Alignement de la CSG pour les retraités 6,6 % à 7,5 % ;**
- **Suppression de l'abattement fiscal de 10 % ;**
- **Désindexation des pensions tous régimes ;**
- **Fiscalisation des majorations de pensions de 10 % pour les retraités qui ont élevé au moins trois enfants.**

Cela vient après :

- **Les 0,3 % pour l'aide à l'autonomie ;**
- **La suppression de la demi part ;**
- **Le gel des barèmes fiscaux.**

Le gouvernement appauvrit les retraités en envoyant des milliers d'entre-eux dans la précarité et l'insécurité sociale. Il ne s'attaque pas aux financiers ni aux actionnaires, en clair au capital. Il donne des gages à Bruxelles et au patronat.

Pour faire face à ces attaques, l'UCR s'est inscrite dans les actions et propositions de la Confédération, mais prendra aussi des initiatives particulières en recherchant l'unité d'action la plus large. C'est ce dont nous avons débattu les 10 et 11 juin dernier lors du Comité général de l'UCR à Montreuil. ■

François Thiery-Cherrier
Secrétaire général de l'UCR-CGT

Vie nouvelle au cœur de notre activité

La complexité de la situation, les doutes, le fatalisme, mais aussi les espoirs, la conviction qu'une autre politique est possible. Tous ces sentiments contradictoires nécessitent de donner une impulsion nouvelle, forte aux idées que nous développons pour une société plus juste, solidaire, intergénérationnelle, une société pour tous les âges.

Vie nouvelle doit être au cœur de notre activité pour mener cette bataille des idées.

Nous avons encore beaucoup de nos adhérents à convaincre de la nécessité de lire Cgt

Nous avons également à intervenir en direction des syndicats d'actifs, des Unions locales pour faire connaître, promouvoir *Vie nouvelle*, pour une meilleure connaissance des revendications des retraités, de leurs luttes, de leurs besoins et aspirations… convaincre de la nécessité encore de la continuité syndicale, de parrainer les nouveaux retraités avec un abonnement à *Vie nouvelle*.

Tout le sens du « Forum » que nous allons organiser à Nancy, en novembre prochain, dans le cadre de la préparation du 10e Congrès de l'UCR et de la réunion des responsables à la diffusion de *Vie nouvelle*et des secrétaires à la vie syndicale qui se déroulera le 24 octobre prochain à Montreuil.

Notre magazine, qui se prépare cette année encore à précéder le Tour de France, sera présent aux départs et arrivées des villes étapes. Alors que les coureurs s'élanceront le 29 juin de l'Île de Beauté, *Vie nouvelle* propose 16 pages « Regards sur la Corse ».

Bien vieillir c'est lutter écrit Annie Bertelle dans l'éditorial du dernier numéro de *Vie nouvelle*. Lutter pour le pouvoir d'achat, le droit de vivre dignement sa retraite, lutter pour l'accès aux soins, le droit à la santé, un vieillissement réussi…

Lutter, c'est que propose la Ferpa (Fédération européenne des retraités et des personnes âgées) qui a lancé une pétition pour que l'aide à l'autonomie relève de la solidarité et soit prise en charge par les États. *Vie nouvelle* peut et doit contribuer à la réussite de cette Initiative citoyenne européenne qui nécessite de recueillir des milliers de signatures.

C'est possible si chaque lecteur s'en empare!

C'est en tout cas l'appel qui sera lancé dans le n° 176 de notre magazine à paraître en août prochain. Un numéro au service de la lutte et qui mérite une large diffusion, donc de nombreuses commandes supplémentaires. ■

Richard Rouger

Directeur de la Promo/Diffusion

USR 76 : Journée festive des retraités

Le 23 mai dernier, l'USR a organisé sa 2e journée festive au centre de loisirs Marcel Paul de Beaurepaire près d'Etretat. 108 camarades ont participé dont une quarantaine de randonneurs sur deux parcours, une dizaine de boulistes ont « pétanqué » tandis que d'autres ont dansé ou visionné le Carnaval de Nice. Tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié suivi d'un bon repas. L'UD et les UL de Lillebonne et d'Elbeuf étaient représentés. Quelques actifs nous avaient rejoints. L'USR est prête à reconduire cette initiative l'année prochaine : toujours rassembler les retraités partout, dans l'action, les manifs et la convivialité fraternelle.

USR 33 : Défense de la Prestation d'aide à la personne

Suite à la suppression de la Prestation d'aide à la personne (PAP) par la Carsat-Aquitaine, une forte délégation Cgt s'est rendue, le 16 mai dernier, au siège de la caisse pour une rencontre avec la direction. La délégation -composée de l'UD, l'USR 33, le syndicat Cgt-Carsat, d'une administratrice Cgt, du syndicat des Sap, de la petite enfance et des crèches, d'un syndicat local inter-pro des retraités de Bègles- a remis 1 000 pétitions remises ainsi que les propositions Cgt sur le droit universel à la prise en compte de la perte d'autonomie à la directrice et au directeur adjoint de la Carsat.

La directrice n'a pas su justifier le cas notamment des 2 000 assurés touchés en Aquitaine, et a invoqué en cascade « maladresses, malentendus, raisons techniques, critères cumulatifs, la convention avec la Cnav, le désengagement de l'Arrco... Elle n'a pas relevé notre affirmation qu'elle participait à des choix d'austérité. La direction affirme toutefois que la situation est rétablie ; des efforts sont faits pour réduire les délais de prise en charge, et qu'une enveloppe supplémentaire est accordée en 2013. À suivre !

s en ligne
/vienouvelle

INFOS - INFOS - INFOS

USR 62 : Les femmes de mineurs à l'honneur

Le 8 mars dernier, dans le cadre de la journée internationale de la femme, Raymond Frackowiak, secrétaire général de l'USR Pas-de-Calais, a invité les femmes de mineurs à Sallaumines. Après avoir longuement relaté la situation politique en France et dans le monde, il est revenu sur les problèmes qui touchent plus particulièrement la corporation minière.

Notamment, deux points essentiels : le régime minier de Sécurité sociale et le montant des retraites et de la pension de réversion.

« Lors de sa campagne électorale le président Hollande, ainsi que son futur Premier ministre ont déclaré : « La justice c'est rétablir le régime minier mis en cause ». Marisol Touraine et bien d'autres parlementaires l'avaient fait à la tribune de l'Assemblée. Qu'en est-il aujourd'hui ? De rencontre avec les ministres cités, il n'y en a pas eu à ce jour !

« Sous la pression, en octobre 2012, Madame Touraine notifie un moratoire qu'elle transmet à des élus, pas aux syndicats. Elle met en place une commission dirigée par un nommé Bessière. Prolonge le moratoire jusque fin 2012, puis fin janvier 2013. Le rapport Bessière n'a jamais été rendu public. Elle désigne un directeur adjoint, M. Macquart, chargé de suivre ce problème.

Entre-temps, des bruits circulent que l'Article 80 du décret du 30 août 2011 serait abrogé. Nous avons eu confirmation le 21 février lors de la rencontre inter-fédérale et M. Macquart. Celui-ci devait être inscrit au Journal officiel avant fin mars. Donc, pas de transfert au régime général au 31 décembre 2013. Si tel est le cas, des négociations s'engageront avec les organisations syndicales, la CANSSM, ANGDM, des élus, pour voir comment continuer à maintenir et développer le régime minier.

« Pour mémoire, notre régime est ouvert à l'ensemble des populations de la région, qui est la dernière en matière socio-économique. Pour la Cgt, l'important, c'est de défendre l'idée que cet outil doit servir pour continuer à soigner les mineurs, mais aussi l'ensemble des populations. » Pour conclure, Raymond Frackowiak a rappelé que « la lutte doit continuer, afin que la retraite et les pensions de réversion de la corporation, qui ont perdu 30 %, soient revalorisées. » À suivre.

Assurances « accessoires » trop chères.

Trop chères, souvent inutiles et difficiles à résilier, les assurances accessoires (moyens de paiement, fuites d'eau...) devraient être mieux encadrées par la loi, estime l'association de consommateurs *UFC-Que Choisir* au terme d'une enquête.

« Les consommateurs estiment très mal le coût et la réalité de ces assurances » qui « passent sous le radar, car séparément, elles ne représentent que quelques euros », a expliqué le président de l'association, Alain Bazot.

Également appelées assurances affinitaires, ce type de produits comprend six grandes familles : les extensions de garanties, les assurances sur les moyens de paiement (AMP), sur les produits nomades, sur la téléphonie, sur les chiens et chats et les assurances annulation.

Selon *l'UFC*, ce marché pèse 3 milliards d'euros en France, et en moyenne chaque Français est équipé d'au moins 2,4 assurances de ce type.

L'association recense trois problèmes majeurs : le démarchage massif en magasin, qui fait que le consommateur ne peut pas faire jouer la concurrence, l'inutilité des produits, car ils peuvent faire doublon avec la loi ou avec d'autres assurances (habitation, CB.), et la difficulté de les résilier.

Ces petites assurances sont souvent des assurances de groupe, régime qui leur permet d'échapper à la loi Châtel, et donc de ne pas avoir à informer leurs clients de la date anniversaire des contrats afin de pouvoir les résilier.

« Ces assurances sont distribuées principalement par des professionnels qui ne sont pas assureurs et jouent sur la peur du consommateur, particulièrement dans le contexte de crise actuel où il a besoin d'être rassuré », regrette M. Bazot.

En conséquence, *l'UFC* demande à ce que le projet de loi sur la consommation soit amendé pour mieux encadrer ces assurances. Enfin, *l'UFC* souhaite la mise en place d'un véritable dispositif de rétractation sur ces assurances et la possibilité de les résilier à tout moment à partir d'un an.

www.ucr.cgt.fr

INFOS - INFOS - INFOS

USR Vaucluse : Les retraités luttent et font la fête

La fête annuelle des retraités, organisée par l'USR-CGT du Vaucluse a réuni plus de 120 personnes, le 31 mai dernier, au Parc des Libertés, sur l'Île de la Barthelasse à Avignon.Dans une ambiance conviviale, et avec le soleil en prime, tous et toutes ont écouté attentivement les diverses interventions (Françoise Lichière, notre photo) avant de passer au repas, aux activités champêtres et au bal.

USR Aisne : Soissons en Assemblée

Le contexte économique et les perspectives d'avenir ont été au cœur des débats de l'assemblée générale du collectifs des retraités Cgt qui s'est tenue à la salle de la Mutualité le 19 avril dernier avec plus d'une centaines d'adhérents et sympathisants se sont retrouvés.

« Pour s'être forgé un droit, les présents ont mis en avant le fait que s'agissant des salaires, des pensions de retraite ou des remboursements de la Sécurité sociale, les raisons de nos difficultés sont toujours les mêmes » soulignait Aimé Mollion en charge de la communication de ce collectif.

Tour à tout, les intervenants Claude Muzeaux (retraité cheminot Cgt et responsable mutualiste) et Robert Scuttenaire (administrateur national Cgt) ont évoqué la désindexation des retraites (moins 1 % par an) par rapport à l'indice Insee, l'augmentation des mutuelles ou encore le déremboursementdes médicaments.

Les dépassements d'honoraires coûtent 7 milliards aux Français

Sur les 13 milliards en frais de santé non remboursés en 2012 par l'Assurance maladie et restés à la charge des patients ou de leurs mutuelles, « plus de 7 milliards sont imputables aux seuls dépassements d'honoraires ».

C'est ce que révèle dernièrement la première étude de l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé, dont 60 millions de consommateurs, le Collectif interassociatif sur la santé (Ciss) et Santéclair, société spécialiste du risque santé, ont annoncé la création.

Ces dépassements d'honoraires par les professionnels de santé libéraux, qui représentent un total de 7 milliards d'euros, ont augmenté de 9 % en deux ans pour les seuls médecins spécialistes, selon les chiffres obtenus par l'intermédiaire de l'Institut des données de santé (IDS), dont le Ciss est membre.

Selon ces chiffres, les Français ont versé, en 2012, 40 milliards d'euros aux professionnels de santé libéraux (médecins spécialistes, généralistes, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, etc.) ; 27 milliards ont été remboursés par l'Assurance maladie, 13 milliards sont donc restés à la charge des patients ou de leurs mutuelles, dont 7 milliards rien que pour les dépassements d'honoraires.

Les dépassements des médecins spécialistes (notamment des chirurgiens, anesthésistes, obstétriciens) ont augmenté de 9 % en deux ans et ont totalisé 2,3 milliards en 2012. La palme revient aux soins dentaires pour lesquels les dépassements d'honoraires représentent 82 % du restant à payer.

Selon cette étude, ces frais qui restent à charge des patients touchent à peu près tout le monde. Mais, si pour 70 % des assurés ayant consommé des soins en 2008 ces restes à charge n'ont pas dépassé les 500 euros en 2008, 10 % ont eu à débourser plus de 1 000 euros de leur poche. Quant aux patients de Paris, Lyon et des Alpes-Maritimes, ils sont les plus touchés par ces frais supplémentaires non couverts. ■

Article paru dans l'Humanité du 28 mai 2013

DIABÈTE : UNE ÉPIDÉMIE SILENCIEUSE ET GALOPANTE

En France, 700 000 patients seraient atteints sans le savoir de diabète. Il y a urgence à accentuer la prévention de cette maladie qui fait 30 000 décès chaque année.

« La prévention est l'arme la plus efficace à opposer à l'épidémie de diabète. » Tel est le message que veut faire passer Gérard Raymond, le président de l'Association française des diabétiques (AFD). Cette maladie touche déjà plus de trois millions de personnes en France. Il y a urgence : 400 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque jour et, selon les prévisions, un Français sur dix sera touché d'ici 10 à 15 ans, si rien n'est fait. Plus inquiétant encore, les spécialistes estiment à 700 000 le nombre de personnes atteintes de diabète de type 2 (celui de l'adulte) et qui l'ignorent.

Un site www.contrelediabete.fr permet à tout le monde de tester son risque de diabète. En répondant à un certain nombre de questions, il est possible d'obtenir une première indication. Une initiative essentielle, dans le sens où la maladie peut passer inaperçue pendant des années. Il s'écoule d'ailleurs, en moyenne, 5 à 10 ans entre son début et son diagnostic. Et ce dernier est souvent posé lors des premières complications.

S'il n'existe pas de cause précise pour le diabète de type 2, un ensemble de facteurs favorisent son développement. D'abord, l'hérédité : le risque est de 40 % si l'on a un parent touché et de 70 % si les deux souffrent de cette maladie. Ensuite, le surpoids dû à une mauvaise alimentation ou à une vie sédentaire. Il faut savoir que l'activité physique stimule l'entrée du glucose (sucre) dans les cellules musculaires et peut retarder, voire empêcher, l'apparition de certains diabètes de type 2. Par ailleurs, une fois la maladie installée, la pratique d'un exercice régulier permet de diminuer les doses d'insuline à s'injecter. Du côté de l'alimentation, enfin, quelques règles simples de diététique sont indispensables, car un excès de graisse, surtout au niveau abdominal, entraîne une moins bonne action de l'insuline et une augmentation de la glycémie. Le sucre reste donc dans le sang et favorise le diabète. ■

Extraits d'un article paru dans Le Point le 3 juin 2013

la cgt retraités
ucr-actualités
bulletin d'information trimestriel de la cgt retraités

Bulletin d'information trimestriel de l'Union confédérale des retraités CGT
Directeur de publication : François Thiery-Cherrier - Secrétaire de rédaction : Martine Violet
Réalisation graphique : Madiana Caldeira - Prix du numéro 2,50 € - Abonnement de soutien d'un an : 15 € - 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 48 18 84 23 - e-mail : ucr@cgt.fr
Commission paritaire 0415 S 06446 - Dépôt légal à parution - ISSN 0248-0026
Impression : Rivet P. E. 24 rue Claude-Henri-Gorceix - 87022 Limoges cedex 9 - Tél. : 05 55 04 49 50

UNE BANQUE CRÉÉE AVEC NOS SOCIÉTAIRES EST FORCÉMENT UNE BANQUE QUI AGIT DANS LEUR INTÉRÊT.

Agir dans l'intérêt de nos sociétaires, c'est leur proposer des services financiers utiles qui leur permettent de gérer au mieux leur argent au quotidien et dans la durée. De quoi redonner le sourire.

Pour découvrir nos services financiers, rendez-vous en point d'accueil ou sur macif.fr.

Banque créée par Macif et ses partenaires. Offre bancaire conçue avec ses sociétaires Macif et proposée sous réserve d'acceptation de Socram Banque.
Les services bancaires (compte bancaire et épargne bancaire) proposés par Macif sont des produits SOCRAM BANQUE, société anonyme au capital de 70 000 000 euros, RCS NIORT 682 014 865, siège social : 2 rue du 24 février – BP 8426 – 79092 NIORT Cedex 9. Mandataire d'assurance n° ORIAS 08044968 (www.orias.fr).
Les produits d'épargne et d'assurance-vie proposés par Macif sont gérés par Mutavie. MUTAVIE SE, société européenne à Directoire et Conseil de surveillance. Entreprise régie par le Code des assurances. Capital 46 200 000 €. RCS Niort B 315 652 263. Siège social : 9 rue des Iris – Bessines – 79088 Niort Cedex 9.
MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.

MACIF

LA SOLIDARITÉ EST UNE FORCE

BANQ/HM/2013/02-03/13-NB12. RCS Paris B 428 688 485